

Depuis cet été, le SNCTA a travaillé à la définition d'un TDS pour l'année 2025 qui doit répondre à des enjeux multiples :

- ☀ Faire face à un trafic en augmentation;
- ☀ Rester dans la continuité du TDS 2024 pour ne pas bouleverser l'organisation du travail des contrôleurs du CRNA Nord;
- ☀ Commencer la mise en conformité avec le nouvel arrêté contrôle dit « *arrêté 2024* ».

Le CSA qui s'est tenu ce vendredi 8 novembre devait valider l'organisation du travail (TDS, calendrier) pour 2025. Suite à l'intervention de l'USAC-CGT, déplorant l'envoi trop tardif d'un document de l'ordre du jour, le CSA est reconvoqué le 21 novembre. Nous ne pouvons que regretter ce report.

Vous trouverez ci-dessous les éléments principaux à retenir, que le SNCTA votera lors du prochain CSA :



- ☀ **06/01/2025 au 01/11/2025 : TDS densifié** avec selon les périodes 3 ou 4 JE (*nouveau nom des J4F*) et RD au titre de l'option 1 (*ex XP*);
- ☀ Périodes en TDS non densifié (*vacations de 10h max sauf N*) réduites au minimum : du 01/01/2025 au 05/01/2025 et du 02/11/2025 au 31/12/2025;
- ☀ **Entre 8 et 9 JE** pour les PC en équipe et **maximum 9 RD programmés** pour les PC hors salle avec MU (comparés aux 12 RD de 2024);
- ☀ **Les horaires des TDS au plus proche de l'existant.** En TDS densifié, l'offre en soirée légèrement adaptée pour éviter les dépassements de SHOUV subis l'été dernier;
- ☀ **9JRH** au titre du dépassement des 32h hebdomadaires;
- ☀ Le SNCTA a également obtenu que la note « **Congés et absences des équipes à 10, 9 et 8 PC** » reste en vigueur pour toute l'année 2025 et la période de charge reste à 65 jours;
- ☀ Mise en conformité avec l'arrêté 2024 des horaires des CDS et ACDS avant l'été 2025 étudiée dans un GT dédié en vue d'une application au plus tard le 01/01/2026.

Le SNCTA a travaillé pour parvenir à une organisation du travail pour l'année 2025 dans la continuité de 2024 tout en sécurisant les congés et en reconnaissant le travail des contrôleurs du CRNA Nord au travers d'une option 1 en phase avec le trafic et valorisée en conséquence. Il reste encore cependant à valider le point en CSA le 21 novembre prochain.

La construction du TDS 2026 devra se faire dans un climat moins contraint et plus apaisé.